



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/REC/XV/5  
7 décembre 2011

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR  
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Quinzième réunion

Montréal, 7-11 novembre 2011

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire\*

### RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES À SA QUINZIÈME RÉUNION

#### *XV/5. La diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures*

#### **I. CONCLUSIONS DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE**

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques :*

1. *Souligne* que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi fournissent le cadre général de la Convention jusqu'en 2020 et devraient guider les travaux futurs concernant l'ensemble des questions intersectorielles et des programmes thématiques de la Convention;

2. *Note avec satisfaction* les rapports établis par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/15/8, UNEP/CBD/SBSTTA/15/9, UNEP/CBD/SBSTTA/15/10, UNEP/CBD/SBSTTA/15/11 et UNEP/CBD/SBSTTA/INF/15)) et, après les avoir examinés, conclut que :

a) Les répercussions du cycle hydrologique et des ressources en eau douce sur la mise en œuvre de tous les programmes de travail thématiques et intersectoriels de la Convention, du Plan stratégique 2010–2020 pour la diversité biologique et de ses objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, sont très étendues et incluent notamment que :

- i) Le cycle hydrologique est un processus biophysique appuyé par les écosystèmes, et les changements observés dans la quantité et la qualité de l'eau disponible, y compris l'humidité, l'humidité des sols et l'évapotranspiration des végétaux, ont un impact sur la diversité biologique, les fonctions des écosystèmes et l'approvisionnement en services écosystémiques;
- ii) Les incidences du fonctionnement du cycle hydrologique sont nombreuses et variées et rendent nécessaire de considérer l'eau comme une question « intersectorielle », dans le cadre de l'approche par écosystème;
- iii) Le cycle hydrologique crée des liens solides entre les différents objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et il est important de prendre dûment

\* UNEP/CBD/SBSTTA/15/1/Rev.1.

- en compte les aspects pertinents du cycle hydrologique dans le cadre de suivi du Plan stratégique, en cours d'élaboration (décision X/7);
- iv) La diversité biologique est essentielle pour garantir l'autonomie des écosystèmes et pour répondre aux besoins des êtres humains en matière de services écosystémiques relatifs à l'eau d'une manière rentable;
  - v) La diversité biologique joue un rôle important dans la préservation de l'eau pour des activités humaines telles que l'agriculture, la sylviculture et la pêche notamment;
  - vi) Etant donné que les problèmes et solutions liés à l'eau sont souvent particuliers à chaque cas et à chaque endroit, et qu'il est impossible d'établir des priorités de manière prescriptive ou exhaustive, certains éléments clés nécessitant un examen plus approfondi peuvent cependant être identifiés, notamment : le rôle de la végétation dans le maintien des précipitations et de l'humidité locales et régionales ; l'importance de la diversité biologique des sols dans le maintien de l'humidité des sols et de l'équilibre de l'eau, et par conséquent, du bon fonctionnement des sols; l'importance du cycle hydrologique dans le maintien des niveaux optimaux de transport et de dépôt des sédiments et des nombreux services écosystémiques appuyés par le cycle hydrologique (notamment dans les zones côtières) ; et le rôle de la diversité biologique et des écosystèmes dans la régulation des extrêmes de la disponibilité d'eau (tels que les sécheresses et les inondations) et l'importance du cycle hydrologique dans l'échange de matière organique, de nutriments et d'énergie entre les forêts, les sols et l'eau, qui, par exemple, intervient de manière saisonnière dans des écosystèmes particuliers comme celui de l'Amazonie; et
  - vii) Les eaux souterraines et les aquifères sont des éléments importants du cycle hydrologique qui nécessitent une plus grande attention en raison de l'appauvrissement grave qui les touche dans de nombreuses régions. Les ressources en eaux souterraines et de surface sont liées par le biais notamment des zones humides et de la fonctionnalité de la couverture terrestre et en facilitant l'infiltration de l'eau dans le sol;
- b) Les utilisations de l'eau à des fins diverses peuvent avoir une incidence sur les écosystèmes en aval et les approvisionnements en eaux souterraines, ce qui aura des impacts sur les écosystèmes terrestres;
  - c) Les initiatives régionales qui établissent des cadres par des moyens juridiques et autres moyens efficaces pour la gestion intégrée de l'eau peuvent servir de modèles pour d'autres régions afin de renforcer l'efficacité des systèmes de gestion transnationaux des bassins hydrographiques;
  - d) Les résultats, les outils et les méthodes qui sont déjà disponibles devraient être appliqués aux niveaux local, national ou régional afin de pallier les menaces auxquelles font face les écosystèmes des eaux intérieures, leurs fonctions et leurs services;
  - e) Les travaux dans le cadre de l'étude sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) et l'application de techniques d'évaluation économique aux ressources écologiques offrent de nouvelles possibilités pour influencer les politiques et la prise de décisions au niveau national. Les évaluations économiques ne fournissent qu'une estimation préliminaire et limitée de la valeur fiscale des écosystèmes des eaux intérieures ; elles ne devraient pas être considérées comme une évaluation définitive d'une ressource donnée mais servir uniquement de guide dans un contexte de prise de décision pour la planification du développement;
  - f) Les écosystèmes des eaux intérieures, y compris leurs bassins versants, fournissent des services qui sont importants pour maintenir la diversité biologique et le bien-être humain. Il est donc

nécessaire d'accroître les capacités techniques, financières et autres des pays parties en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ainsi que les pays à économie en transition, afin de promouvoir la gestion durable de l'eau;

g) Les femmes sont des parties prenantes essentielles pour assurer le bien-être de la famille et l'utilisation des éléments des services écosystémiques liés à l'eau et leurs connaissances de l'eau sont un facteur clé dans la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures;

h) Les communautés autochtones et locales qui maintiennent une relation très étroite, holistique, culturelle et spirituelle avec les éléments essentiels de la diversité biologique associés au cycle de l'eau, comme le démontrent de nombreuses activités culturelles, y compris les langues autochtones, peuvent aider à promouvoir une gestion durable de l'eau fondée sur leurs savoirs traditionnels;

i) La charge de nutriments, causée entre autres par une production agricole inviable et d'autres activités sectorielles, est l'une des principales menaces pesant sur la diversité biologique des eaux intérieures et des zones côtières et elle s'applique directement à la réalisation des objectifs 7, 8, 11 et 14 notamment, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, une plus grande attention devant être portée à l'eutrophisation de l'eau douce et des écosystèmes côtiers dans le monde;

j) Compte tenu des pressions de plus en plus fortes auxquelles sont soumises les eaux intérieures en raison des changements à l'échelle mondiale, il est nécessaire de chercher à mieux comprendre les impacts qu'ont ces changements sur la diversité biologique des eaux intérieures et la manière dont cela influe sur les fonctions des écosystèmes;

k) Les travaux scientifiques en cours sur ce sujet (décrits dans le rapport d'activité sur les travaux consacrés aux paragraphes 39-41 de la décision X/28 sur la révision des informations, et sur la transmission de messages politiques clés et pertinents sur le maintien de la capacité de la diversité biologique de continuer de soutenir le cycle de l'eau (UNEP/CBD/SBSTTA/15/11 et UNEP/CBD/SBSTTA/INF/1)) constitueront une ressource utile à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et technologiques pour examiner ce sujet plus en détails y compris dans de nombreux domaines de ses travaux futurs, y compris la mise en œuvre et l'examen futur des programmes de travail de la Convention;

l) Le sixième Forum mondial sur l'eau qui se tiendra à Marseille, France, en mars 2012 offre l'occasion de sensibiliser le public aux questions relatives à la diversité biologique et à l'eau.

## **II. DEMANDES ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF**

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques *prie* le Secrétaire exécutif et invite le Secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides à :

a) sur la base des discussions avec des partenaires potentiels et des parties prenantes, inclure dans le Plan de travail joint avec la Convention Ramsar sur les zones humides une évaluation des possibilités de renforcer la collaboration pour trouver des solutions aux problèmes de l'eau et à faire rapport sur les options à la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique;

b) mettre le rapport du groupe d'experts sur le maintien de la capacité de la diversité biologique de continuer de soutenir le cycle hydrologique (voir le paragraphe 39 de la décision X/28) à la disposition de la onzième réunion de la Conférence des Parties à titre d'information ainsi qu'un résumé du rapport de ses conclusions pour son examen;

c) rationaliser davantage leurs activités afin de faire le meilleur usage des ressources disponibles et d'explorer les possibilités d'une meilleure intégration des travaux des deux conventions dans tous les programmes de travail pertinents de la Convention sur la diversité biologique afin de parvenir à la plus grande synergie possible, y compris la possibilité de réunions conjointes, et de faire rapport sur les options à la onzième réunion de la Conférence des Parties.

### III. RECOMMANDATIONS À LA CONFÉRENCE DES PARTIES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques *recommande* que la Conférence des Parties à sa onzième réunion :

1. *Reconnaisse* l'importance du cycle hydrologique pour la plupart des domaines du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et pour réaliser la plupart des objectifs Aichi relatifs à la diversité biologique et examine la possibilité d'en renforcer la sensibilisation et de ce fait de renforcer la mise en œuvre du Plan stratégique, faisant notamment de la diversité biologique et de l'eau une question intersectorielle dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique;

2. *Examine* les résultats du groupe d'experts sur le maintien de la capacité de la diversité biologique de soutenir le cycle hydrologique (voir le paragraphe 39 de la décision X/28) ;

3. *Note* que le terme de « zone humides » défini par la Convention de Ramsar offre des possibilités souples d'interprétation nationale pour aborder les enjeux de la diversité biologique associés aux liens écologiques entre les zones intérieures, côtières et marines, et invite les Parties et les autres gouvernements à envisager l'adoption plus étendue du terme dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, particulièrement pour atteindre l'objectif 11 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique; et

4. *Note* que l'année 2013 sera l'Année internationale de coopération dans le domaine de l'eau et que cela fournira, avec la « Décennie internationale d'action 'l'eau source de vie 2005-2015' », des possibilités de porter les enjeux de la diversité biologique et de l'eau à l'attention d'un plus large public.

-----